Meurtre d’une vieille dame mutilée: l’accusé condamné à 20 ans de réclusion

02/02/2008 à 14h03
Mounir Aït Menguellet, 32 ans, a été condamné vendredi à 20 ans de réclusion par la cour d’assises de Seine-Saint-Denis pour le meurtre d’une vieille dame de 72 ans, étouffée et mutilée dans son appartement à Aubervilliers en 2004.Vingt-cinq ans de réclusion avaient été requis par l’avocate générale Agnès Thibault contre cet Algérien, fils d’un musicien et poète kabyle renommé, qui clamait son innocence depuis quatre ans.

“Malgré des éléments accablants que je ne conteste pas et que je ne m’explique pas, je maintiens que je suis incapable de commettre un tel crime”, avait déclaré l’accusé juste avant que la cour ne se retire, affirmant: “je n’ai pas assassiné Mme Lopès, je n’y suis pour rien”.

Les jurés ont rendu leur verdict à l’issue d’un délibéré qui aura duré moins de quatre heures.

L’accusé avait été interpellé le 15 janvier 2004 au domicile de la veuve, quelques heures après le crime. La vieille femme, Maria de Jesus Lopès, reposait sur son lit, le corps mutilé, un crucifix en main, une image du pape sur la tête, des inscriptions à connotation religieuse sur le corps.

source

Merci à PS